

14 déc 2017 -16:34

Appartient à Conseil des ministres du 14 décembre 2017

Sécurité et protection des infrastructures critiques

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au contrôle, par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire, de l'application à certaines infrastructures critiques de la loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques.

Bien que le contrôle de la sécurité des centrales nucléaires soit depuis des années déjà effectué par l'AFCN, le projet confie également à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) le contrôle du respect, par les exploitants des infrastructures critiques des centrales nucléaires, de leurs obligations en matière de sécurité de ces infrastructures.

Le fait que l'ensemble des contrôles des centrales nucléaires soit effectué par la même entité (l'AFCN) garantit aux exploitants des infrastructures critiques une plus grande sécurité juridique. Il permet d'éviter que certaines des mesures mises en place pour prévenir, retarder ou répondre aux actes malveillants portant atteinte aux composants de l'installation, soient contrôlées par deux services d'inspection différents. Il réduit ainsi à néant le risque de voir se développer des approches et des exigences différentes voire même parfois contradictoires.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable

Avenue de la Toison d'Or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke

Porte-parole

+32 475 44 34 26

bernard.vanhecke@marghem.fed.be